



Numéro Spécial du mardi 15 janvier

CAP SUR GISCOS

Vous avez tous reçu dans vos boîtes aux lettres un courrier émanant de Mr Robert Teyteau, conseiller municipal démissionnaire.

Dans ce courrier, il stipule que le Conseil Municipal fonctionne de façon oligarchique, terme qui signifie que « les décisions seraient prises par un petit nombre de personnes dans le Conseil et imposées aux autres sans vote ». « Oligarchie » c'est un terme qui sonne bien dans un courrier, encore faut-il l'employer à bon escient !

Dans cette lettre, Mr Teyteau ne fournit aucune explication et surtout aucun fait qui corrobore ces accusations.

Ces propos sont graves puisqu'ils portent atteintes publiquement à l'intégrité des conseillers et au fonctionnement du Conseil Municipal. Pour preuve, le Conseil Municipal dans son ensemble se sent meurtri et choqué par cette accusation.

Ces propos ne peuvent rester sans réponse car ils sont insidieux et créés un climat de suspicion et de défiance néfaste à la vie de notre village.

Notre Conseil Communal se réunit autour de projets soumis à l'approbation d'une majorité. C'est la base de la Démocratie. Les comptes rendus de séances sont à la disposition de tous les administrés pour consultation (et sur le site internet de Giscos: www.giscos.fr).

Monsieur Teyteau a, depuis 2014, assisté à la plupart des Conseils Communaux et a, le plus souvent, été d'accord avec la majorité du Conseil.

Mr Teyteau faisait parti des Commissions suivantes :

- Voirie
- Appel d'offres
- Chemins ruraux
- Syndicat des eaux
- Etc ...

A chaque fois que ces commissions se sont réunies, il a été invité. Il est venu et a participé aux débats. Quelques soient les échanges, ses arguments ont été entendus et pris en compte. Il est vrai que nous avons eu sur certains projets des débats contradictoires, il est normal d'avoir des opinions différentes et que chacun les défend. Mais à la fin de ces débats, l'intérêt général a toujours été préservé.

En aucun cas, une décision ou délibération n'a été prise à ce jour sans réunion du Conseil ou par un groupe restreint de conseillers et imposée aux autres membres du Conseil Municipal.

Pour finir, sachez qu'une démission est toujours ressentie comme un échec pour un Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal



Courriel reçu le 08 janvier 2019 de la sous-préfecture.

Grand débat national sur la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté et l'accès aux services.

Mesdames et messieurs les maires,

Le Gouvernement a décidé d'engager un grand débat national sur la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté et l'accès aux services essentiels et leur organisation.

L'échelon territorial de la commune, cellule de base de la République apparaît comme le lieu où nos concitoyens peuvent exprimer leurs attentes et former des propositions.

D'ores et déjà, certains d'entre vous ont organisé ou accueilli des échanges, rencontré leurs concitoyens à travers des actions telles que "mairie ouverte" ou "cahier de doléance".

Dans le cas où vous auriez déjà engagé ces démarches ou si vous les envisagez, je vous demande de bien vouloir m'indiquer, par retour, sous quelle forme et dans quel temps elles ont été ou seront mises en place.

Restant à votre disposition pour tous éléments qui vous feraient défaut.

Bien cordialement.

Éric SUZANNE
Sous-préfet de Langon et référent ruralité pour le département

Suite à ce courriel du sous préfet, un "cahier de doléance" a été ouvert le jour même avec l'approbation du conseil municipal. Il est à votre disposition les jours et heures d'ouverture de la mairie, afin de consultation ou de demande à formuler par écrit.

Le conseil municipal profite de ce numéro spécial pour vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2019.